Service départemental
d'incendie et de secours

HAUTE-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 14 février 2023

Membres en exercice : 4
Présents : 3
Procurations : 1
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
17 janvier 2023

DÉLIBÉRATION N° BU 2023 - 014

Attribution d'un marché négocié sans publicité, ni mise en concurrence préalable relatif à la prestation de maintenance du système informatisé du traitement et diffusion d'alerte du SDIS de la Haute-Loire

L'an deux mille vingt-trois, le 14 février, à 12 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 3 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Étaient également présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, directeur – chef de corps ;
- M. Laurent FAURE, chef du groupement systèmes information et communication.

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
28 FEV. 2023

Était excusé avec procuration :

- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration, procuration à Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
28 FEV. 2023

DÉLIBÉRATION N° BU 2023-014 : Attribution d'un marché négocié sans publicité, ni mise en concurrence préalable relatif à la prestation de maintenance du système informatisé du traitement et diffusion d'alerte du SDIS de la Haute-Loire

Cette consultation a fait l'objet d'une procédure négociée sans publicité, ni mise en concurrence préalables en application des articles L. 2124-3, R. 2124-3 6° et R. 2161-12 à R. 2161-20 du code de la commande publique.

En effet, le SDIS de la Haute-Loire est équipé aujourd'hui des applicatifs de traitement et de gestion de l'alerte du CTA et des centres de secours désignés sous l'appellation « START V4 », le gestionnaire de voies radio « IRIS », le couplage téléphonique, les connecteurs vers l'informatique administrative ainsi que le système d'information géographique, qui lui donnent entière satisfaction.

La société SYSTEL S.A. dispose seule des droits d'exclusivité sur la commercialisation des applicatifs de traitement et de gestion de l'alerte de l'informatique opérationnelle du SDIS de la Haute-Loire, ainsi que de leurs mises à jour et maintenances associées.

Préalablement au lancement de cette consultation, l'entreprise SYSTEL S.A. a fourni une attestation d'exclusivité et une preuve de dépôt à l'agence de protection des programmes.

Ainsi, la consultation a été mise en, ligne sur la plate-forme dématérialisée « ACHAT PUBLIC » **le 8 novembre 2022** avec un accès restreint et sécurisé offert à la seule société SYSTEL SA.

La commission s'est réunie le **25 novembre 2022** pour **l'ouverture de la 1ère offre**.

À la suite de cette ouverture et d'une première analyse de l'offre, un cadre de négociation a été envoyé à la société SYSTEL le **1er décembre 2022** afin que les parties puissent préparer les négociations.

Ces négociations se sont tenues **le 9 décembre 2022 de 14h00 à 16h00** au siège de l'Etat-major, par visio-conférence, en présence :

- Du candidat SYSTEL représenté par Madame Christelle CHAGNEAU, Monsieur Julien VIDAL, Monsieur Stéphane BRIZARD ;

- Du pouvoir adjudicateur représenté par Mme Christiane MOSNIER, représentante de Mme Marie-Agnès PETIT et vice-présidente du Conseil d'Administration, par le Colonel Guillaume OTTAVI, directeur adjoint – commandant en second du SDIS 43, le Commandant Eric PEREZ, le Commandant Xavier MATERAC, le Capitaine Mathieu LARTAUD, M. Laurent FAURE, M. Cyrille BUISSON, M. Alexandre RAMONA, Mme Agnès BEGEY.

Le 19 décembre 2022, le procès-verbal de négociations a été déposé sur la plate-forme dématérialisée du SDIS 43 avec un accès restreint et sécurisé offert à la seule société SYSTEL. Cette dernière a pu remettre sa deuxième offre par voie dématérialisée sur ce profil acheteur.

La commission s'est réunie **le 23 décembre 2022** pour **l'ouverture de la 2ème offre**.

À la suite de l'ouverture de cette deuxième offre et de l'analyse de celle-ci, un deuxième cadre de négociation a été envoyé à la société SYSTEL **le 6 janvier 2023** afin que les parties puissent préparer les négociations.

Ces négociations se sont tenues **le 17 janvier 2022 de 14h00 à 16h00** au siège de l'État-major, par visio-conférence, en présence :

- Du candidat SYSTEL représenté par Mme Christelle CHAGNEAU, M. Stéphane BRIZARD ;

- Du pouvoir adjudicateur représenté par Mme Christiane MOSNIER, représentante de Mme Marie-Agnès PETIT et vice-présidente du Conseil d'Administration, par le Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD, le Commandant Xavier MATERAC, le Capitaine Mathieu LARTAUD, M. Laurent FAURE, Mme Agnès BEGEY.

Le 18 janvier 2023, le procès-verbal de négociations a été déposé sur la plate-forme dématérialisée du SDIS 43 avec un accès restreint et sécurisé offert à la seule société SYSTEL. Cette dernière a pu remettre sa troisième offre par voie dématérialisée sur ce profil acheteur.

La commission s'est réunie **le 27 janvier 2023** pour **l'ouverture de la 3ème offre** à la suite de laquelle une analyse a été menée.

L'accord-cadre est composé d'une partie à bons de commande et d'une partie à prix forfaitaire.

- **PRESTATIONS A BONS DE COMMANDE**

Prestations complémentaires : (extensions de matériels et logiciels, les déplacements suite à intervention, l'assistance, les transferts de compétences, la fourniture de pièces/logiciels, etc…).

- **PRESTATIONS A PRIX FORFAITAIRE**

Prestations de base : (maintenances préventive, corrective et évolutive, réunions de suivi) : les prix du marché sont traités à prix forfaitaires, sur la base de l'offre de prix détaillée dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) annexée à l'acte d'engagement.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de **5 ans** à compter de la date de notification. Il ne pourra être reconduit.

L'offre a été appréciée au vu des critères suivants :

- PRIX : 70 % ;
- VALEUR TECHNIQUE : 30 % ; appréciée au vu du MÉMOIRE TECHNIQUE.

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
28 FEV. 2023

Le résultat détaillé des négociations est le suivant :

L'ouverture de la 1ère offre présentait une proposition tarifaire de 937 908€00 TTC. Les négociations ont permis de présenter une offre conforme aux valeurs techniques demandées (cf. analyse technique) à 856 955€18 TTC, soit un gain réalisé de 80 952€82 TTC sur 5 ans.

	Montant semestriel en €		**Montant annuel en €**	
Désignation	**HT**	**TTC**	**HT**	**TTC**
Prestations de base : maintenance préventive, corrective et évolutive telle que décrite au CCTP avec le détail annuel suivant : ➢ *Maintenance préventive 1 fois par an sur site et actions préventives avec solution EDR fournie ;* ➢ *Maintenance corrective matérielle ;* ➢ *Maintenance corrective et évolutive logicielle ;* ➢ *Assistance téléphonique en heures et jours ouvrés ;* ➢ *Astreinte téléphonique H24 7j/7.*	69 552.50 €	83 463.00 €	139 105.00 €	166 926.00 €
***En 2024** : pas de plus-values sauf révision SYNTEC et si augmentation du périmètre*	69 552.50 €	83 463.00 €	139 105.00 €	166 926.00 €
***En 2025** : plus-values serveurs NUTANIX et pare feux et révision SYNTEC*	72 653. 22 €	87 183.86 €	145 306.44 €	174 367.73 €
***En 2026** : pas de plus-value sauf révision SYNTEC et si augmentation du périmètre fonctionnel et technique à couvrir*	72 653. 22 €	87 183.86 €	145 306.44 €	174 367.73 €
***En 2027** : pas de plus-value sauf révision SYNTEC et si augmentation du périmètre fonctionnel et technique à couvrir*	72 653. 22 €	87 183.86 €	145 306.44 €	174 367.73 €
Réunions de suivi	OFFERT €	/	/	/
MONTANT TOTAL HT SUR 5 ANS (correspondant au montant minimum HT sur 5 ans)			**714 129.32 €**	
MONTANT TOTAL TTC SUR 5 ANS (correspondant au montant minimum TTC sur 5 ans)			**856 955.18 €**	

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
28 FEV. 2023

La commission s'est réunie **le 27 janvier 2023** pour l'admission de la candidature et le choix du fournisseur. La société SYSTEL SA, sise à AYTRE (17) a été retenue.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du bureau du conseil d'administration :

- **Approuvent et valident ce marché ;**
- **Autorisent Madame la présidente du conseil d'administration à le signer.**

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

MARIE-AGNÈS PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours HAUTE-LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
28 FEV. 2023